

Concours photo :

Le gobelet Alpysia dans tous ses états



Article 1 – Présentation du concours

L'association Alpysia organise un concours photo du 1^{er} juin au 3 novembre 2024, intitulé :
« le gobelet Alpysia dans tous ses états »

pour illustrer la carte de vœux 2025 de l'association et réaliser l'exposition des 60 ans de l'association.

Article 2 – Droits photographiques et droits à l'image

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées ; c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes chacune des photos et que les droits d'utilisation des photographies seront cédés gratuitement à l'association Alpysia qui pourra les utiliser pour illustrer ses éditions, son site Internet ou d'autres communications propres à l'association.
- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils n'ont pas réalisé ces photos avec l'aide de l'Intelligence Artificielle et qu'il ne s'agit pas d'un montage.
- Droits des tiers : Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée, de son représentant légal ou de ses parents si cette dernière est mineure. Si des photos ne disposent pas de cette autorisation écrite, elles ne seront pas acceptées.

Article 3 – Modalités de participation

- Ce concours est gratuit et ouvert à toutes les parties prenantes de l'association Alpysia (bénéficiaires, bénévoles, salariés, adhérents, sympathisants de l'association...), à l'exclusion des membres du jury.
- Chaque photo devra impérativement mettre en scène le gobelet Alpysia, à retirer si besoin au siège de l'association, à l'antenne de Saint Martin d'Hères ou dans les établissements.
- Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photos. Les photos en format numérique .jpg pèseront au maximum 1 Mo, et seront envoyées le **3 novembre 2024** au plus tard, par courrier électronique à l'adresse suivante : **concours@alpysia.org**
- Chaque photo devra être nommée avec le nom du participant suivi d'un chiffre de 1 à 3.

ALPYSIA (siège)

ZA Park Nord – Les Pléiades n°21
Route de la Bouvarde
74370 EPAGNY – METZ-TESSY
Tel : 04 57 98 20 20
contact@alpysia.org

ALPYSIA (antenne iséroise)

Salle Verlaine
3, rue Albert Samain
38400 ST MARTIN D'HERES
Tel : 04 76 51 66 70
contact38@alpysia.org

alpysia.org

Association à but non lucratif
reconnue d'intérêt général
Affiliée à Paralyse Cérébrale France
reconnue d'utilité publique
SIREN 776 529 182 - APE 8899B



- Le participant doit fournir les renseignements suivants dans son courriel :
 - nom, prénom, adresse électronique, téléphone,
 - lieu où la photo a été prise et/ou titre de la photo,
 - catégorie : vacances – fraternité – insolite – humour – nature – voyage.
- Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une image qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.
- Chaque participant doit envoyer l'autorisation des personnes photographiées à l'adresse suivante : **concours@alpysia.org**
- La participation ne sera validée qu'après réception de l'autorisation des personnes photographiées.

Article 4 – Finalité

- Les photos seront diffusées via les réseaux sociaux de l'association.
- Les photos seront exposées lors de l'anniversaire de l'association en 2025 et l'exposition sera itinérante dans les établissements d'Alpysia.
- Le jury sera composé de personnes accompagnées par l'association, de bénévoles et de salariés de l'association. Il se réunira mi-novembre 2024.
- Une photo sera primée dans chaque catégorie (vacances – fraternité – insolite – humour – nature – voyage) et mise en lumière lors de l'exposition, et une de ces 6 photos sera désignée gagnante.
- La photographie gagnante illustrera la carte de vœux 2025 de l'association Alpysia.

Article 5 – Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Article 6 – Obligations

- La participation à ce concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement et le respect de toutes ses clauses. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
- Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Article 7 – Renseignements

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par mail, à l'adresse suivante :
concours@alpysia.org

Vous remerciant par avance de votre participation,

Le comité d'organisation d'Alpysia